



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 16 décembre 2024 (19 h)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : La mairesse Louise Chamberland, les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily, les conseillers Cédric Valois-Mercier, Benoit Harton.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 4 décembre 2024 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 16 décembre 2024 à 19 h à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 19 h.

Les membres présents à la séance à 19 h et formant quorum, la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Également présent : François Pelletier, directeur général adjoint

344.12.24

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint François Pelletier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification ;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

345.12.24

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présence séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025
5. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-

346.12.24

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1 du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris tous les moyens pour contenir les coûts et les dépenses dans tous les postes budgétaires dans un contexte de forte inflation ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme

ADOpte le budget de l'exercice financier 2025 prévoyant des revenus et dépenses de **2 911 219 \$** ;

Le budget 2025 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025		
	Budget 2024	Budget 2025
REVENUS		
Taxes	(2 080 409) \$	(2 177 841) \$
Paiements tenant lieu de taxe	(73 500) \$	(72 200) \$
Transferts	(373 555) \$	(533 850) \$
Services rendus	(30 368) \$	(37 285) \$
Imposition des droits	(21 250) \$	(28 550) \$
Amendes et pénalités	(1 000) \$	(2 000) \$
Intérêts	(17 000) \$	(55 693) \$
Autres revenus	(2 500) \$	(3 800) \$
TOTAL DES REVENUS	(2 599 582) \$	(2 911 219) \$
DÉPENSES		
Administration générale	657 172 \$	757 975 \$
Sécurité publique	274 039 \$	310 373 \$
Réseau routier	499 103 \$	613 280 \$
Transport collectif	7 017 \$	8 506 \$
Hygiène du milieu	563 789 \$	589 317 \$
Logement social	9 000 \$	9 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	122 806 \$	77 780 \$
Activités récréatives	159 856 \$	202 334 \$
Activités culturelles	24 517 \$	25 977 \$
Frais de financement	47 283 \$	71 063 \$
Remboursement de la dette	235 000 \$	245 614 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 599 582 \$	2 911 219 \$

347.12.24

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un Programme triennal d'immobilisations pour les trois années subséquentes ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 avec les projets anticipés pour les années 2028-2029 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme

ADOpte le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 et les projets anticipés pour les années 2028-2029.

Le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027-2028-2029 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

348.12.24

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 07.

Louise Chamberland
Maire

François Pelletier
Directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint